

**Note :** Réception et envoi des documents de transmission, dès le 1<sup>er</sup> novembre 2019, vers et depuis les sites de soins aigus

**Destinataires :** Partenaires du Groupe de coordination médico-sociale

**Date :** 28 octobre 2019

### Réception des documents lors d'une hospitalisation

Lors de l'hospitalisation d'un-e patient-e/résident-e à l'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais (HRC), le DMST le-la concernant est à envoyer, le jour même, par le partenaire concerné, à l'adresse électronique suivante :

dmst@hopitalrivierachablais.ch

Il en va de même pour tout autre document complémentaire existant (compte rendu de l'entretien de réseau, par exemple).

### Envoi des documents de transmission à la sortie de l'hôpital

Un changement majeur dans l'**envoi des documents de transmission** va s'opérer avec l'ouverture du site hospitalier de Rennaz. A la demande de la Direction des soins de l'HRC, les documents de transmission seront placés **sous la responsabilité des services hospitaliers** et non plus des Infirmier-ère-s De Liaison (IDL). A noter que tous ces documents vous seront adressés par courriel sécurisé.

Par conséquent :

- les médecins seront responsables du DMT, du plan de traitement et des ordonnances pour les médicaments et le matériel,
- les infirmier-ère-s seront responsables du DMST,
  - les secrétaires médicales seront responsables de l'envoi des documents aux partenaires concernés,
- les ergothérapeutes s'organisent avec leurs collègues des soins à domicile et la famille pour la commande des moyens auxiliaires.

L'objectif de l'HRC est d'harmoniser les pratiques à l'interne et de responsabiliser les cadres sur le suivi de l'information, afin de favoriser une approche globale de la prise en charge du patient. Ce mode de faire concernera toutes les sorties de patients, quelle que soit l'orientation.

Cette responsabilité portée par l'HRC couvre aussi bien le contenu des documents (exhaustivité et fiabilité des données) que l'envoi aux partenaires du Réseau, ceci dans le respect des délais attendus et référencés dans le protocole de collaboration « Trajectoire du patient au sein du Réseau » qui vous est parvenu le 24 octobre 2019.

A noter que la responsabilité de l'envoi des documents de transmission est déjà assumée par les services hospitaliers des hôpitaux des 3 autres régions du canton.

### Ce qui ne change pas

**L'IDL demeure le contact privilégié pour l'organisation des sorties à domicile et des transferts en EMS (CS et LS).**

Les documents de transmission relatifs aux demandes d'hébergement pour de nouveaux-elles résident-e-s d'EMS, ainsi que les demandes d'hébergement faites à la Centrale Cantonale d'Information et de Coordination psychiatrique (CCICp), continuent d'être gérés comme aujourd'hui par les IDL; la procédure et les responsabilités n'étant pas impactées par cette nouvelle organisation.

Quant aux retours des résident-e-s en EMS après une hospitalisation, ils sont toujours gérés par les infirmier-ière-s de l'HRC.

### Marche à suivre en cas de problème

- **S'il vous manque des documents** : téléphonez à la centrale HRC et demandez-leur de vous passer le secrétariat médical du service dans lequel était le patient (médecine, chirurgie, orthopédie, gynécologie, gériatrie, etc...).
- **Si vous avez une question en lien avec le contenu du DMST** : contactez l'infirmier-ère via le numéro de téléphone mentionné dans le DMST.
- **Si vous avez une question en lien avec une ordonnance, un plan de traitement et/ou une prise en charge médicale** : téléphonez à la centrale HRC et demandez-leur de vous passer le médecin signataire du DMT.

Centrale téléphonique HRC : **058 773 21 12**

### Processus d'AMélioration (PAM)

Pour toute réclamation en lien avec la qualité du contenu des documents de transmission, du non-respect des délais d'envoi ou toute autre problématique rencontrée, nous recommandons d'utiliser le formulaire PAM et de l'envoyer à l'adresse suivante :

[christian.baralon@hopitalrivierachablais.ch](mailto:christian.baralon@hopitalrivierachablais.ch)

Vous pouvez ainsi signaler l'évènement dérangeant ou le dysfonctionnement observé en lien avec la transmission desdits documents et le protocole de collaboration « Trajectoire du patient au sein du Réseau ».

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous remercions de votre précieuse collaboration.

### Réseau Santé Haut-Léman et Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais



Vincent Matthys  
Directeur du RSHL



Julie Legault  
Adjointe à la direction de l'HRC



Fabienne Kern  
Responsable du BRIO

### Annexes :

- Protocole de collaboration et procédures relatifs à la « Trajectoire du patient dans le Réseau »